

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: sécheresse en Roumanie en 2012, inondations en Allemagne, Autriche et la République tchèque en 2013

2013/2255(BUD) - 20/11/2013 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour aider la Roumanie, l'Allemagne, l'Autriche et la République tchèque touchées par des catastrophes naturelles en 2012 et en 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil sur la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Le [règlement \(CE\) n° 2012/2002](#) contient les dispositions permettant la mobilisation du Fonds.

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par la Roumanie à la suite d'un épisode de sécheresse et d'incendies de forêt et de l'Allemagne, de l'Autriche et de la République tchèque à la suite d'inondations, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de **400.519.089 EUR** en crédits d'engagement et de paiement au titre de l'exercice 2013.

Un budget rectificatif a été adopté parallèlement afin d'inscrire dans le budget 2013, les crédits d'engagement et de paiement spécifiques comme l'impose le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 - voir [2013/2257\(BUD\)](#).